



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 novembre 2024

Objet : Problématiques majeures rencontrées dans le cadre de l'exercice des soins à domicile.

Madame la Directrice générale du CCAS de la ville de Nice,

Nous souhaitons vous alerter sur trois problématiques majeures rencontrées dans le cadre de l'exercice des soins à domicile.

Tout d'abord, l'approvisionnement insuffisant en gants, pourtant indispensable pour garantir l'hygiène et la sécurité des patients ainsi que celle des soignants, engendre des complications dans la prise en charge quotidienne. Cette pénurie, si elle perdure, risque de compromettre la qualité des soins prodigués et d'exposer à des risques infectieux, en contradiction avec les exigences réglementaires et déontologiques des professions.

Par ailleurs, les moyens de transport mis à disposition pour le déplacement du matériel de soins ne sont pas adaptés à la réalité du terrain. L'ensemble du matériel est stocké sur le secteur ouest, obligeant les soignants des secteurs nord et est à se déplacer pour se réapprovisionner, ce qui dégrade considérablement leurs conditions de travail.

De plus, alors que les agents peuvent effectuer des remplacements sur l'intégralité du SPASAD et que vous vous étiez engagée à ce que les personnels puissent avoir accès aux différents services du CCAS afin de pouvoir y prendre leurs pauses, l'accès au bâtiment du secteur ouest (Petit Fabron) n'est pas accessible pour les agents travaillant sur les secteurs est et nord.

Ces situations nuisent à la qualité des soins et augmentent également le stress et la fatigue des soignants, déjà confrontés à une charge de travail importante.

Nous vous invitons à considérer ces problématiques et à mettre en place des solutions adaptées.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces questions, et contribuer à l'élaboration de mesures qui permettront d'améliorer les conditions de travail et la qualité des soins à domicile.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale du CCAS, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au secteur communication

Andrew RENAULT